

Guingamp,  
le 30 janvier 2023

**Monsieur le Président de Guingamp Paimpol Agglomération,  
Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) communautaires,**

Lors de votre réunion du conseil communautaire du 2 février, sera abordé le projet d'implantation d'une usine géante de production et de transformation de saumons sur la commune de Plouisy.

Nos trois organisations souhaitent tout d'abord remercier le Président et les membres du bureau réuni le 24 janvier, de nous avoir permis d'exposer nos analyses sur ce projet. Celui-ci suscite chez les citoyens comme chez les élus, beaucoup d'interrogations et d'inquiétude. Vos décisions et délibérations ne peuvent à l'évidence être prises sur la seule base de la communication et des promesses du porteur de projet. D'autant que ce projet s'inscrit dans un contexte d'évolution très rapide, tant sur le plan de l'impact du changement climatique, de la ressource en eau, que sur celui des coûts de l'énergie. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous faire part à toutes et tous de nos observations.

Il ne s'agit pas, pour nos organisations, de mettre en cause le développement économique et notamment industriel du pays de Guingamp. Il s'agit seulement d'analyser les caractéristiques de ce projet très particulier d'usine à saumons, et de mesurer comment il prend en compte les enjeux environnementaux de notre territoire.

Dès juin 2021, votre vote de la promesse de vente des terrains de Kerizac à Smart Salmon nous a conduit à chercher à mieux comprendre et expertiser ce projet sur lequel peu d'informations étaient disponibles. Pendant plusieurs mois, nous avons rencontré et échangé avec des professionnels de la filière aquacole, des scientifiques de l'INRAE, des universitaires. Nous avons aussi rencontré plusieurs d'entre vous, élus du territoire, afin de confronter leurs analyses avec les nôtres.

De ce travail, il ressort trois observations générales sur le projet :

- **le choix éminemment paradoxal d'implantation à l'intérieur des terres d'un élevage d'une espèce de poisson marin** ; ce choix très surprenant aggrave fortement les problématiques de consommation d'eau, de consommation d'énergie, de rejet des effluents ;
- **la dimension considérable du projet, tant au regard de la production nationale de salmonidés** (25 % de la production française concentrée sur un seul site), que des exploitations reposant sur les mêmes techniques de production à l'étranger ;
- **le caractère quasiment expérimental des process de traitement des effluents**, d'ailleurs soumis à des clauses de confidentialité dans les diaporamas qui vous ont été présentés ainsi qu'à la Commission Locale de l'Eau.

Pour tenter de lever les inquiétudes, la société Smart Salmon avait avancé au moment de la présentation de son projet en 2021 plusieurs arguments pour tenter de lever les inquiétudes :

- pour la consommation d'eau, l'alimentation serait assurée non par le réseau public, mais par des forages, et un fonctionnement en « circuit fermé » ;
- pour la consommation d'énergie, une production sur le site de 40 % des besoins de l'usine
- pour les rejets et les boues, un recyclage total des eaux usées par l'implantation de serres horticoles et légumières ; ce système évitait d'avoir recours à un rejet dans le milieu naturel du Trieux ou de ses affluents.

Ces points forts du projet ont été repris et même reformulés comme des exigences incontournables par Monsieur le Président qui écrivait sur sa page facebook : « *Toute l'eau fournie à cet industriel doit être retraitée et réutilisée par ces propres moyens. Donc pas de rejet dans le milieu naturel, c'est mon exigence... La sobriété commence par les économies d'eau, ce qui implique la réutilisation de son eau usée par toutes et tous pour éviter les gaspillages et les pénuries désormais régulièrement envisagées ».*

C'est bien sur la foi de ces arguments que vous avez voté la vente des terrains à la société Smart Salmon.

Mais aujourd'hui le projet déposé par Smart Salmon pour demande de permis de construire et d'autorisation au titre des installations classées n'est plus du tout le même ! Les ambitions initiales ont été sensiblement revues à la baisse sur le plan de la consommation de l'énergie, de l'eau, du recyclage des eaux usées.

### **1) Sur la consommation du foncier**

Le projet prévoit la consommation de 10ha de terres à Plouisy. Ces terres sont aujourd'hui agricoles et exploitées dans le cadre de locations précaires par plusieurs exploitants.

Dans le contexte que vous connaissez où la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 a fixé pour 2050 un objectif de zéro artificialisation nette, et où votre projet de PLUI restreint sévèrement les droits à construire des communes, la mobilisation d'une telle surface par un seul industriel nous paraît abusive. D'autant que l'artificialisation des sols qui serait menée sur la majeure partie de ce terrain serait irréversible. Puisque désormais l'artificialisation des terres est contingentée, il conviendrait de choisir des projets avec des nombres élevés d'emplois à l'hectare.

D'autres projets de valorisation agricole de ces terres, permettant de créer des emplois, et d'assurer les productions alimentaires de qualité dont vos cantines scolaires ont aujourd'hui besoin, sont possibles et souhaitables.

### **2) Sur la consommation d'énergie**

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Guingamp Paimpol Agglomération indique clairement comme une faiblesse du territoire, sa « *dépendance énergétique forte* » ainsi qu'un « *fort recours aux énergies fossiles* ».

Les installations de production et de transformation projetées consommeront de l'ordre de 5 KWh par kg de poisson produit, soit ici 40.000.000 de KWh par an, c'est à dire l'équivalent de la consommation de l'agglomération guingampaise (environ 20 000 habitants). Et encore faut-il ajouter à cette consommation, celle des opérations de traitement des eaux usées et de séchage des boues !

Alors même que la lutte contre le changement climatique impose à tous de réduire les consommations d'énergie, Smart Salmon, contrairement à ses engagements initiaux, ne produira sur place que 15 % de sa consommation, soit 6.000.000 Kwh !

Au-delà de cette incohérence au regard de l'impérieuse nécessité de réduire la consommation d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique, la hausse brutale des coûts de l'énergie fragilise inévitablement l'équilibre financier du projet, alors même que ces coûts exorbitants n'existent pas pour l'élevage de saumons en mer.

### **3) Sur la consommation d'eau**

La sécheresse de l'été et de l'automne dernier, la plus grave connue depuis le suivi des débits des cours d'eau dans les Côtes d'Armor, a constitué un véritable traumatisme pour les gestionnaires de la ressource en eau. Tous sans exception, conviennent, de la nécessité de s'adapter au changement climatique, et donc de modérer notre consommation d'eau et de renforcer la protection des cours d'eau mis à mal par des débits insuffisants.

Évidemment, l'élevage et la transformation de 8 000 tonnes de saumons chaque année implique un niveau de consommation d'eau élevé, 600 m<sup>3</sup>/jour, soit 219 000 m<sup>3</sup> par an.

Notons que pour une production de 10.000 T/an le volume d'eau demandé en 2021 était chiffré à 600 m<sup>3</sup>/ jour. Aujourd'hui pour 8000 T/an le volume demandé reste identique malgré une diminution de production de 20%. Pour le projet identique prévu à Boulogne avec la même technologie, la MRAE (Mission régionale de l'Autorité environnementale) des Hauts de France estimait pour 10.000 T/an un besoin en eau de 1500 m<sup>3</sup>/j.

Ce chiffre de 600 m<sup>3</sup> est en contradiction avec les informations diffusées par Smart Salmon sur son propre site internet norvégien. Celui-ci indique pour le projet de Plouisy une consommation d'eau de 160 l/kg soit 1.280.000 m<sup>3</sup>/ an soit 3500 m<sup>3</sup>/j !

En outre, le chiffre de 600 m<sup>3</sup>, qui se base sur le seul fonctionnement courant de l'usine, ne prend pas en compte les besoins supplémentaires liés au remplissage des bassins en cas de dysfonctionnement technique ou de problème sanitaire par exemple.

Le contexte de la problématique AEP sur le territoire de GPA est marqué par :

- des besoins en eau très supérieurs à la ressource disponible à partir des usines de production de Graces et St Clet ; cela conduit GPA à procéder à des importations (achats) déjà très importantes d'eau en provenance des territoires voisins eux mêmes confrontés à des pénuries d'eau et à des situations de dépassement important des capacités de production de leurs usines d'eau potable ;
- un développement des besoins en eau liés à l'augmentation de la population sur la zone littorale, notamment en période d'étiage (cf SCOT) ;
- la nécessité de maintenir un débit minimum dans les rivières fragilisées par la hausse des températures, et à l'estuaire pour assurer l'équilibre phytoplanctonique du littoral indispensable à la croissance des coquillages de la baie de Paimpol ;
- des contraintes réglementaires non levées à ce jour pour développer la réutilisation de l'eau dans les industries agro-alimentaire du territoire, alors qu'il s'agit là du potentiel d'économies le plus important.

Les Assises Nationales de l'Eau ont fixé pour l'ensemble des collectivités et des consommateurs d'eau industriels comme agricoles un objectif de modération de la consommation de 10 % en 2029 et de 25 % en 2034, afin de faire face au changement climatique. L'étude réalisée en 2021 par l'État au plan régional souligne que « *depuis 3 ans, on observe une hausse de 10% des besoins en eau potable annuels jusqu'à atteindre 38 Mm<sup>3</sup>* » en Côtes d'Armor.

Le plan climat air Énergie que vous avez adopté identifie précisément la fragilité de la ressource en eau sur notre territoire et la nécessité d'économiser la ressource. Il souligne aussi une possible menace « *de conflits d'usage entre consommateurs (habitants, agriculteurs, industriels)* ». Le changement climatique dont la sécheresse de 2022 nous a donné un aperçu des impacts pour notre production d'eau potable ne pourra qu'aggraver cette fragilité de la ressource et la dépendance de GPA à l'égard des territoires voisins eux mêmes confrontés à une ressource de plus en plus contingentée.

Comment dès lors permettre à Smart Salmon de prélever chaque jour de l'année 600 m<sup>3</sup> d'eau sur le réseau public soit plus de 0,5 % de la consommation départementale, sans remettre en cause soit les intérêts des consommateurs d'eau, industriels, agricoles et domestiques, soit les équilibres fragiles de nos rivières et du littoral ?

#### **4) Sur les rejets**

S'agissant des rejets, Smart Salmon est passé en quelques mois d'un fonctionnement prévu en circuit fermé avec zéro rejet dans le milieu, au projet actuel qui prévoit de rejeter chaque jour 580 m<sup>3</sup>. Ce rejet serait effectué via une canalisation dans le Trieux, à quelques centaines de mètres à l'aval du rejet de la station d'épuration de Pont Ezer gérée par votre collectivité.

Vous n'ignorez pas les dysfonctionnements chroniques de cette station et des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement de l'agglomération. Ces dysfonctionnements conduisent chaque année à déverser directement les eaux usées mélangées aux eaux pluviales, directement dans le Trieux, entre 60 et 100 fois par an selon les années. Nous savons que GPA a décidé d'investir et d'engager des études et travaux pour rectifier cette situation déplorable. Mais ceci, vous le savez, demandera plusieurs années, et personne ne peut aujourd'hui s'avancer sur le calendrier du retour au bon état de la qualité des eaux du Trieux à l'aval de Guingamp.

Les rejets de Smart Salmon seront donc à peu près équivalents aux rejets de la future station de Pont Ezer conçue pour traiter la pollution d'environ 20000 équivalents habitants. Celle-ci devra faire face au durcissement des normes qu'impose la prise en compte des effets du changement climatique pour nos rivières (élévation de la température de l'eau, réduction des débits). Une éventuelle autorisation de rejets pour Smart Salmon se traduira donc par des contraintes plus fortes pour le futur rejet de la station d'épuration de Pont-Ezer.

Ajouter les rejets de l'usine géante à saumons serait prendre un risque déraisonnable pour la qualité des eaux du Trieux. Ce risque concerne notamment l'usine de production d'eau de Saint-Clet gérée par GPA située à l'aval des rejets. Ce captage (prise d'eau du rocher du corbeau), comme l'indique le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), est indispensable à la production d'eau potable pour une grande partie du territoire de GPA.

La question des rejets soulève aussi celle des substances rejetées dans le milieu. L'impossibilité de fonctionner en circuit fermé a été justifiée par Smart Salmon par l'impact des hormones présentes dans les bassins d'élevage sur la croissance des saumons. Aujourd'hui, Smart Salmon annonce devant les membres du comité régional conchylicole que le système d'osmose inverse utilisé pour traiter les rejets, permettrait de rejeter dans le milieu de l'eau plus pure que celle du réseau public. Pour quelle raison alors ne pas la réutiliser et fonctionner en circuit fermé comme prévu à l'origine ?

Ces questions majeures de quantité et de qualité des eaux ne concernent pas que la partie terrestre du Trieux. Elles concernent également sa partie maritime.

## **5) Sur les risques pour le littoral**

Vous connaissez parfaitement l'importance économique des activités conchylicoles de la baie de Paimpol, premier site départemental de production de coquillages. Du Sillon de Talbert à la baie de Paimpol plus de 500 hectares de parc à huîtres sont concédés par l'État. Sur les 133 entreprises ostréicoles enregistrées, 22 ont leur siège localement et 111 dans d'autres bassins de production. Les salariés recensés se ventilent entre 122 emplois en CDI et 148 emplois en CDD. La production est estimée à 8000 tonnes. Ces espaces côtiers accueillent aussi une pisciculture (la Ferme marine du Trieux), une production de moules sur filières (Ets Rouzès) et les concessions de recherche d'aquaculture multitrophique du CEVA.

Cette activité à haute valeur ajoutée, très résiliente, n'a besoin que de très peu d'énergie, mais par contre d'apports d'eau réguliers et de qualité pour assurer les apports de phytoplancton indispensables à la croissance des huîtres. La pérennité de cette activité économique repose entièrement sur la qualité des eaux côtières. Sans apports d'eau douce en qualité et en quantité, pas d'écosystème marin sain et riche en planctons.

Les efforts qui ont été faits ces dernières années, par la communauté de communes de Paimpol et plus récemment par GPA, ont permis d'éviter une grande partie des rejets directs d'eaux usées connue auparavant, qui ont provoqué les interdictions sanitaires de commercialisation de nos produits.

Mais aujourd'hui, notre activité est déjà confrontée à l'impact redoutable du changement climatique : la hausse régulière des températures, la réduction des apports d'eau douce, la modification de la composition physico-chimique des eaux, modifient les fragiles équilibres de la zone côtière. Ces écosystèmes fragilisés sont plus sensibles aux variations brutales que peuvent provoquer les pollutions d'origine industrielle, car nous savons que le risque 0 n'existe pas. Nous qui travaillons sur du vivant, nous sommes bien placés pour savoir que dans tout élevage, il arrive un jour ou l'autre un imprévu. Et même avec des dispositifs de prévention et de surveillance, l'accident est toujours possible. Le risque est d'entraîner un déséquilibre des masses phyto-planctoniques, perturbant la croissance des huîtres, et susceptibles d'engendrer des efflorescences d'algues toxiques pour la vie aquatique mais aussi pour l'homme.

Des efforts considérables – que nous saluons ici - ont été fournis les années passées par la collectivité pour reconquérir la qualité des eaux de la baie de Paimpol. Les activités conchylicoles ont été confortées. La réputation et l'attractivité touristique du territoire ont été sauvées.

Pour la pérennité de notre activité, de cette richesse économique, de ces emplois – et c'est vrai aussi pour la pêche côtière, nous ne pouvons pas prendre le moindre risque de laisser se dégrader même faiblement, le débit et la qualité des eaux du Trieux. C'est notre gagne pain qui est en jeu et nous, professionnels de la mer, sommes bien déterminés à le défendre.

- - -

Telles sont les principales observations que nos organisations souhaitaient pouvoir porter à votre connaissance avant que vous ne preniez une décision importante pour notre territoire.

Le dossier officiellement déposé aujourd'hui par Smart Salmon n'est plus celui sur lequel vous vous êtes prononcés en juin 2021. Force est de constater que depuis juin 2021, les arguments de l'industriel norvégien ont été fluctuants. . Entre temps aussi, deux crises majeures, celle de l'eau et celle de l'énergie, sont venues impacter notre territoire. Il n'est, à l'évidence, pas possible d'en faire abstraction.

La question qui est posée à votre collectivité, est celle de l'acceptabilité d'un projet aussi gourmand en eau, en énergie, en foncier, au moment même où nous savons tous qu'il s'agit là de ressources qui deviennent de plus en plus rares, chères, et donc précieuses.

Nous vous demandons donc de renoncer à ce projet comportant trop de risques et d'incertitudes. Nous vous suggérons de rechercher d'autres projets plus en phase avec les nouvelles données climatiques et moins risqué pour la qualité des eaux et la production d'eau potable de l'agglomération.

Nous sommes confiants que la raison, et le sens des responsabilités vis à vis de l'avenir de ces ressources, vous conduiront à rejeter le projet, dans son état actuel, de Smart Salmon.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente, et vous assurons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) communautaires, de nos sentiments distingués.

**Pour la Confédération Paysanne**

**Pour la Fédération Régionale  
Conchylicole**

**Pour Eau & Rivières  
de Bretagne**

**Kristen BODROS**

**André ARIN**

**Jean-Luc PICHON**

